



Fédération Française de la Course Landaise
Fédération agréée sous le N°40 5 21
1600 av. du Président Kennedy
BP 201, 40282 ST PIERRE DU MONT Cedex
Tél. 05 58 46 50 89 - Fax. 05 58 06 17 45
contact@ffd.fr
www.courselandaise.org

Délibération du Conseil d'Administration de la FFCL Du 21 avril 2021

Réuni ce jour 21 avril 2021 à 20 heures par visioconférence, le Conseil d'Administration de la Fédération Française de la Course Landaise (FFCL) :

- a pris acte du rapport de la Commission Electorale enregistré le 20 avril, qui constate qu'il n'y a pas de majorité pour valider les listes présentées, ni les candidatures individuelles dans les listes au regard de l'interprétation des dispositions statutaires ;
- a enregistré la réponse de la Direction des Sports suite à la saisine des co-présidents qui rappelle que le mandat actuel expire au 30 avril, et invite à réunir une assemblée générale dans les plus brefs délais ;
- constate la situation de blocage de la commission électorale

Le Conseil d'Administration exprime ses vives inquiétudes face à une situation inédite - non prévue par les textes - qui paralyse l'action de la FFCL et pourrait altérer durablement sa crédibilité auprès des pouvoirs publics, de ses partenaires et de ses mandants.

Aux fins de remédier dans les meilleurs délais cet état de fait, le Conseil d'Administration décide de donc de valider les 2 listes déposées le lundi 19 avril 2021 en l'état afin qu'elles soient soumises au vote prévu par voie dématérialisée lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2021, et ce en vertu de la **Clause de Sauvegarde prévue au chapitre IX du Règlement Intérieur** qui dispose que « *Pour pallier éventuellement une défaillance ou une insuffisance des présents textes, le Comité Directeur de la FFCL se réserve le droit d'apprécier souverainement toute situation ou tout cas particulier non prévu ou pouvant naître de l'application des dits textes* », clause également reprise par l'article A-12.3 du Règlement Administratif :

- **donne mandat en cas de situation de blocage telle qu'exposée ci précédemment au Bureau Exécutif pour prendre toute disposition pour organiser les élections fédérales dans les délais prévus**
- dit que cette décision ne fait pas obstacle à l'application de l'article 34 des statuts stipulant que « *tout sujet qui n'est pas prévu par les présents statuts seront réglés par des décisions du Conseil d'administration et devront faire l'objet de compte-rendu devant l'Assemblée Générale pour rectification* »

Votants 20 personnes :

- 14 Pour : Céline Brettes, Jean-François Broquères, Bertrand Capuch, Jean-Pierre Dupont, Pierre Guichanné, Max Lacave (pouvoir de Michel Agruna), Céline Laffargue, Bernard Lesperon, Christophe Loubère, Ghislaine Lurbe, Vincent Plassin, Michel Raymond, Romain Truchat.
- 6 Abstentions : Mélanie Bréthous (pouvoir de Jean-Louis Deyris), Fabienne Dutoya, Bastien Moity (pouvoir de Sylvia Dertheil), Laurent Montaud
- 0 Contre
- Eric Brana et Franck Serve ne souhaitent pas participer au vote

Fait à ST PIERRE DU MONT le 21 Avril 2021